

# Election partielle du 13/04/2017 au conseil d'administration de l'université

Du 12 mars 2017 au 12 avril 2017



## Scrutin du jeudi 13 avril 2017

Un **siège** de représentant "usager" (étudiant) est devenu vacant au sein du **conseil d'administration** de l'Université Bordeaux Montaigne.

Afin de pallier cette vacance de siège (**1 représentant titulaire et son suppléant associé**), une élection partielle est prévue pour les étudiants de l'université le jeudi 13 avril 2017.

**Le vote aura lieu sur un seul jour le 13 avril 2017, de 09h00 à 17h00, auprès des bureaux de vote respectifs suivants:**

- \* ***pour les étudiants du Centre universitaire du Pin d'Agen: exclusivement auprès du bureau de vote ouvert sur le site de l'Antenne d'Agen - 2, quai de Dunkerque, 47000 Agen;***
- \* ***pour les étudiants de l'IUT Bordeaux Montaigne de l'IJBA: exclusivement auprès du bureau de vote ouvert sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, 1, rue Jacques Ellul – Bât. 1 - 1er étage devant le plateau administratif 33080 Bordeaux.***
- \* ***pour les autres étudiants de l'université: exclusivement auprès du bureau de vote principal ouvert au siège de l'université, domaine universitaire, 33607 Pessac - Hall du bâtiment administration.***

Pour prendre connaissance des conditions et modalités de déroulement de ces élections, des règles de constitution, de dépôt des déclarations individuelles de candidatures et d'expression du suffrage, veuillez consulter les documents ci-après (par ailleurs consultables sur le site du Pin d'Agen / sur le site Renaudel / ainsi qu'au siège de l'université, par voie d'affichage).

## **1. Consulter l'arrêté électoral fixant les conditions et modalités de déroulement du scrutin:**

cf. [arrêté](#).

## **2. Pour vérifier votre inscription sur la liste électorale:**

Veillez consulter la liste électorale qui sera affichée à compter du jeudi 16 mars 2017 sur le site du Pin d'Agen; sur le site Renaudel, au siège de l'université.

Cette liste sera également consultable sur la page à accès authentifié restreint aux étudiants de l'université mise en ligne sur le lien inclus ci-dessous :

cf. [arrêté](#) et lien ci-dessous pour consultation de la liste électorale:

- \* [Liste électorale consolidée](#)
- \* [Liste électorale par bureau de vote:](#)
  - \* [liste bureau de vote central](#) (Université Bordeaux Montaigne à Pessac);
  - \* [liste bureau de vote - site Renaudel](#);
  - \* [liste bureau de vote - Centre universitaire du Pin d'Agen](#);

Pour les demandes d'inscription ([cf. formulaire-type de demande](#)) ou de rectification ([cf. formulaire-type de demande](#)) de la liste électorale, veuillez vous conformer à l'article 4.3 de l'arrêté électoral.

### 3. Pour candidater :

Pour candidater, du 16 mars jusqu'au **jeudi 30 mars 2017 - 16h30**:

Veillez vous conformer aux dispositions de l'[article 6 de l'arrêté électoral \(en page 5 et 6\)](#) et utiliser les documents type requis:

- \* [déclaration individuelle de candidature pour le mandat de représentant étudiant de titulaire](#)
- \* [ET déclaration individuelle de candidature pour le mandat de représentant étudiant suppléant.](#)

### 4. Pour voter :

Veillez vous conformer aux dispositions de l'arrêté électoral (article 12) et utiliser, en cas de **vote par procuration**, le [formulaire-type de procuration](#).

Le vote par correspondance est interdit.

### 5. Candidatures déclarées recevables:

MOREL Léandre ( pour le siège de titulaire) et JULIEN Timo (suppléant associé).

cf. [arrêté de recevabilité](#) ([cf. candidatures](#))

[candidatures non assorties de \*profession de foi (\* facultatif)].

### 6. Composition des bureaux de vote:

cf. [arrêté](#).

## **7. Résultats**

*Sont proclamés élus* (cf. [arrêté](#)) :

MOREL Léandre (titulaire) et JULIEN Timo (suppléant).